

LE Journal du SMICTOM

Devenons des
consom'acteurs
et trions plus !



JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINOIS

N° 58

AUTOMNE 2021

Agissons au quotidien
et consomons
responsable pour
réduire nos déchets.

#ÇA
SUFFIT
LE
GÂCHIS

02 **ÉDITO**
Philippe MASSARD
Président du SMICTOM
du Chinois

TRUCS & ASTUCES
Recette de pâte à modeler
à faire avec les enfants

03 **INFOS SUR...**
Distributions
de composteurs

Téléthon 2021

04 **FOCUS SUR**
05 Qui se cache derrière le
SMICTOM ?

06 **DOSSIER**
07 La loi AGE

COLLECTE
Reports de collecte pour
les prochains fériés 2021

 **À TOI DE JOUER !**

www.smictom.com



ÉDITO



**Philippe
MASSARD,**

*Président
du SMICTOM
du Chinonais*

La journée « portes ouvertes » du centre de tri annulée

Le contexte sanitaire étant toujours incertain, nous avons préféré annuler la journée « portes ouvertes » du centre de tri initialement prévue le premier samedi d'octobre.

Début 2023, sur le territoire du SMICTOM, la liste des emballages qui seront acceptés dans le sac jaune pour être triés et recyclés, sera étendue. Notre centre de tri manuel actuel ne peut se convertir pour absorber un tel volume et une telle diversité d'emballages. C'est pourquoi le SMICTOM a adhéré au projet d'un centre de tri interdépartemental. Et dès qu'il sera fonctionnel, tous les emballages de notre territoire y partiront pour être triés avec une grande précision.

Présentation du SMICTOM dans son organisation générale

Le SMICTOM est un syndicat qui fait partie des collectivités territoriales et dont les adhérents sont quatre communautés de communes sur un territoire de 75 communes. Diverses personnes veillent au bon fonctionnement des services :

Ce sont d'abord les élus des 75 communes du territoire qui décident et votent les délibérations qui seront appliquées par les agents du SMICTOM et les prestataires.

Le SMICTOM n'a pas de régie et fonctionne avec seulement huit agentes, qui, pour certaines, chapotent et gèrent les divers prestataires.

Le syndicat est propriétaire de son centre de tri et de son usine de valorisation énergétique qui sont, en revanche, exploités et entretenus par les prestataires. Pour les collectes des ordures ménagères (bacs gris), les emballages à recycler et les papiers (sacs jaunes et conteneurs à verre et à papiers), ce sont les prestataires qui gèrent l'exploitation sur leur propre site.

La loi AGEC- la loi anti-gaspillage

L'objectif premier de cette loi est d'inculquer une culture du « mieux consommer » à tous et pour tous. Nous sommes effectivement tous concernés puisque même les collectivités, les entreprises, les restaurants sont également incités à faire des efforts sur leurs consommations.

Depuis de nombreuses années, le SMICTOM est dans cette démarche éco-responsable puisqu'il s'attache autant à l'éco-conception, qu'à la provenance des produits achetés.

Les bacs de collecte, les conteneurs, les composteurs, les impressions des documents et les goodies offerts sont tous choisis soigneusement. Nous privilégions les produits issus de matériaux recyclés ou éco-conçus et nous avons toujours à cœur de nous assurer de leurs modalités ou taux de recyclage.

Ne nous arrêtons pas en chemin : agissons au quotidien en consommant consciemment et raisonnablement !



TRUCS & ASTUCES POUR NOS ENFANTS

Recette de pâte à modeler à faire avec les enfants



Contrairement à ce que les marques annoncent, la composition des pâtes à modeler du commerce n'est pas très rassurante et même pour des produits dits comestibles !

Cette recette est comestible et 100% naturelle avec une texture agréable (souple et malléable) qui ne se fige pas comme la pâte à sel.



INGRÉDIENTS (pour deux boules de tailles moyennes)

• 1 tasse de farine

• 1/2 tasse de sel

• 2 cuillères à café de bicarbonate de soude

• 1 cuillère à café d'huile végétale (olive, tournesol, colza...)

• 1 tasse d'eau chaude

• quelques gouttes de colorants alimentaires (4 à 5 pour une couleur pastel – une dizaine selon l'intensité souhaitée)



• des huiles essentielles (facultatif et seulement pour les enfants qui ne mettront pas à la bouche) ou des extraits naturels de vanille ou d'amande (pour les enfants en bas âge)



RECETTE

1. Dans un bol, mettez la farine puis ajoutez l'eau et l'huile et mélangez le tout ;
2. Ajoutez le bicarbonate et le sel et mélangez ;
3. Versez le mélange dans une casserole et faites chauffer jusqu'à ce que la pâte épaississe ;
4. Quand la pâte se décolle de la casserole, enlevez-la du feu et laissez-la refroidir ;
5. Quand elle est froide, pétrissez-la et faites des boules de la taille de votre choix ;
6. Si vous souhaitez les colorer, mettez quelques gouttes de colorants alimentaires dans chaque boule ;
7. Pétrissez-les bien à nouveau ;
8. Pour les enfants plus âgés, vous pouvez ajouter des huiles essentielles.

CONSEILS



Vous pourrez conserver cette pâte à modeler pendant plusieurs mois au frais. Il suffit de la mettre dans une boîte hermétique.



Si votre pâte à modeler comestible a durci, mouillez-la un peu pour lui rendre sa souplesse.



À savoir : Les boules de pâte à modeler ont tendance à déteindre sur les mains, à cause des colorants alimentaires. C'est le seul inconvénient, mais cela part facilement avec un lavage des mains !



Recette trouvée sur www.comment-economiser.fr/recette-facile-pate-a-modeler-comestible.html



INFOS SUR...

AUTOMNE 2021

Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le mardi 05 octobre de 09h30 à 12h30
- Le mercredi 20 octobre de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 04 novembre de 14h30 à 17h30
- Le vendredi 19 novembre de 09h30 à 12h30
- Le lundi 29 novembre de 14h30 à 17h30
- Le mardi 07 décembre de 09h30 à 12h30



Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h.

Règlement sur place par chèque ou en espèces.

Informations complémentaires et conditions de l'offre, disponibles auprès du SMICTOM du Chinonais.

Composteur en plastique



Composteur : 345 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois



Composteur : 305 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

➔ Afin de respecter la réglementation sanitaire actuelle, nous n'acceptons **qu'une personne à la fois dans l'enceinte du SMICTOM** et nous limitons les réservations à **10 personnes par date**.

Téléthon 2021

Collecte exceptionnelle des TLC

(Textile-Linge-Chaussures)

DU SAMEDI 20 NOVEMBRE AU DIMANCHE 05 DÉCEMBRE

Cette année, le SMICTOM du Chinonais a souhaité réitérer la collecte exceptionnelle des TLC (textile-Linge-Chaussures) afin de pouvoir faire un don en faveur de l'AFM Téléthon.

➔ Sur 2 semaines, chacun pourra apporter ses TLC (**conditionnés dans des sacs de 30L max.**) dans tous les conteneurs dédiés du Relais.

LE RELAIS

➔ Si le contexte sanitaire le permet, le samedi 04 décembre, le SMICTOM vous proposera d'apporter vos plus gros sacs (sacs 100L) directement dans les locaux du SMICTOM (24 place Jeanne d'Arc-Chinon).

Nous espérons une mobilisation de chacun d'entre vous (particuliers, entreprises, collectivités, associations...)!

Vous aurez plus de renseignements sur un document qui sera distribué en novembre, dans votre boîte aux lettres.



Nous vous invitons donc, dès maintenant, à conserver tous les textiles que vous pourrez (trouvez plus de renseignements sur les TLC, sur notre site internet). **Un petit geste qui vous permettra de donner du poids à la recherche !**



FOCUS SUR...

QUI SE CACHE DERRIÈRE LE SMICTOM ?

Petite présentation du SMICTOM

Le **SMICTOM du Chinonais** (**S**yndicat **M**ixte **I**ntercommunal pour la **C**ollecte et le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets.

Le Syndicat gère les déchets des ménages et assimilés (excluant ainsi certains déchets professionnels) produits par les habitants de ses communautés de communes adhérentes.

Créé en 1983, il couvre aujourd'hui :

un territoire de
75 communes



sur 4 communautés de communes :

Chinon Vienne et Loire,
Touraine Val de Vienne,
Touraine Vallée de l'Indre,
Touraine Ouest Val de Loire

ce qui représente
une population de
75 421 habitants
en 2021



Le Comité Syndical du SMICTOM

P → PROPOSE

D → DÉCIDE

COMITÉ SYNDICAL

77 membres titulaires

77 membres suppléants

- ⇒ 1 seul élu par commune peut voter (excepté Chinon qui compte 3 délégués)
- ⇒ Les élus votent : le **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le budget, les délibérations, les projets,...

GROUPES DE TRAVAIL

- ⇒ Commission "d'appels d'offre"
- ⇒ Groupe de travail "déchèteries"
- ⇒ Groupe de travail "incinération" + "tri"
- ⇒ Groupe de travail "collecte"



PRÉSIDENTIE ET VICE-PRÉSIDENTS

⇒ **1 Président (M Philippe MASSARD)**
et

⇒ **4 Vice-Présidents**

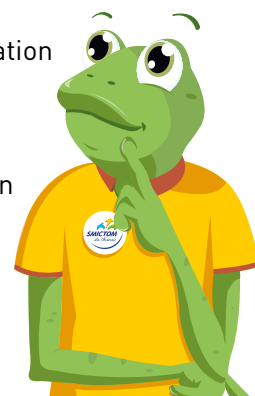
Délégations spécifiques pour le Président et les 2 premiers Vice-Présidents :

- Mme Catherine DEGRAVE qui est en charge des déchèteries
- M Patrick JARRY qui est en charge de l'usine d'incinération et du centre de tri

EQUIPE DU SMICTOM

8 agentes :

- ⇒ 1 Responsable technique
- ⇒ 1 Chargée du suivi d'exploitation
- ⇒ 1 Assistante de gestion administrative
- ⇒ 1 Secrétaire comptable
- ⇒ 1 Chargée de communication
- ⇒ 3 Adjointes d'animation / Animatrices de tri



Et si nous faisions un petit tour de tous les services !?

Le SMICTOM confie les services à des opérateurs privés par le biais de marchés publics. Il n'exerce pas les compétences en régie.

Derrière tous ces services, ce sont des femmes et des hommes qui mettent tout en œuvre pour vous rendre un service de qualité.

PORTE À PORTE

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

(emballages à recycler et ordures ménagères résiduelles)



- Assurée par l'entreprise **URBASER** basée à **CHINON**
- La collecte est organisée et assurée par 27 personnes 6 j/7
- 7 bennes + 1 véhicule léger



LE TRI DES MATÉRIAUX À RECYCLER (hors verre)

→ Centre de tri (propriété du SMICTOM)

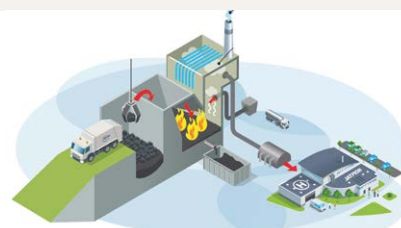


- Le tri est assuré par l'entreprise **SUEZ** à **CHINON**
- 13 personnes (5j/7)



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Unité de Valorisation Énergétique (propriété du SMICTOM)

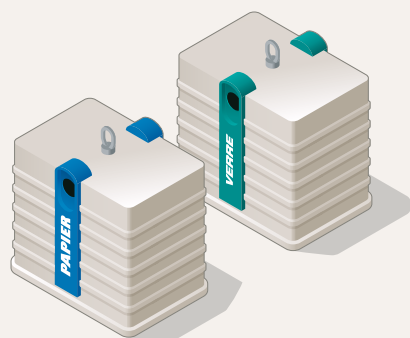


- Assurée par l'entreprise **INOVA OPERATIONS** à **St BENOIT LA FORET**
- 16 personnes qui y travaillent pour une activité 7j/7 et 24h/24



APPORTS VOLONTAIRES

LA COLLECTE DU VERRE ET DES PAPIERS



- Assurée par l'entreprise **VEOLIA** basée à **LA RICHE**
- 1 personne à temps plein et 1 autre à mi-temps assurent la collecte (5j/7)



L'EXPLOITATION DES DECHETERIES



- Assurée par l'entreprise **COVERED** à **Chanceaux près Loches**
- 20 personnes assurent l'exploitation des déchèteries et le transport des matériaux (6j/7)



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF



- Le compostage individuel est géré en direct par le **SMICTOM**
- Le suivi du compostage collectif est lui assuré par l'association **CPIE Touraine Val de Loire** à **SEUILLY**





DOSSIER

LA LOI **AGEC**- LOI **ANTI-G**ASPILLAGE ET **E**CONOMIE **C**IRCULAIRE

Loi n°2010-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée au Journal officiel le 11 février 2020

La loi AGECE, en résumé c'est :



Parce que chacun a des efforts à faire pour éviter le gaspillage, cette loi a été votée pour donner des objectifs. Certains disent que c'est toujours aux usagers que l'on demande de faire des efforts. Pourtant, c'est bien à chaque maillon de la chaîne de la consommation, de travailler ou de consommer, en limitant le gaspillage.



► La fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 ;

► De tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 ;

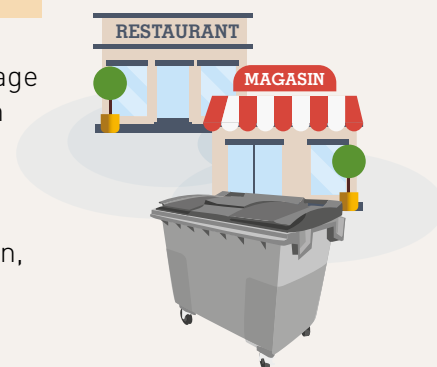


RECYCLAGE



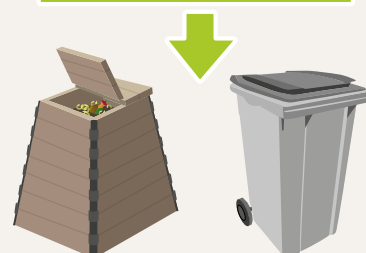
► Le développement du réemploi, notamment des équipements ménagers et du mobilier, en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030 ;

► La baisse de 50 % du gaspillage alimentaire dans la distribution alimentaire et la restauration collective d'ici 2025 ainsi que dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale d'ici 2030 ;



OBJECTIF RÉDUCTION

► D'afficher un indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques depuis le 1^{er} janvier 2021.



Sources :

www.economiecirculaire.org

www.ademe.fr

Faisons un point sur des axes majeurs qu'il y a encore à améliorer par les fabricants!

VERS LA FIN DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Les emballages constituent environ 20 % des déchets des ménages

➔ Leur taux de recyclage est de 68 %

Parmi ceux-ci, les emballages en plastique constituent 23 % des quantités

Avec la loi AGECL, la France s'est fixée plusieurs objectifs ambitieux pour réduire les quantités d'emballages (en plastique notamment) :

- fin de la mise en marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 ;
- 5 % des emballages en plastique réemployés en 2023 et 10 % en 2027.

LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS SE JOUE DÈS LEUR CONCEPTION

L'éco-conception désigne le fait de concevoir un produit de manière à minimiser son impact sur l'environnement et notamment sa consommation de matières premières et d'énergie tout au long du cycle de vie (production, distribution, utilisation, collecte et traitement en tant que déchet).

Cela peut passer par l'utilisation de matières premières recyclées, de matériaux robustes et durables ou encore par la conception d'objets facilement réparables (par exemple en facilitant le démontage et l'accès aux composants) ou plus adaptables aux évolutions technologiques.



➔ En 2020 en France seulement 40% des appareils électriques et électroniques en panne sont réparés.

Afin de réduire les déchets, le gouvernement a pour ambition de passer cette proportion à 60% d'ici cinq ans grâce à la mise en place d'un indice de réparabilité à afficher en magasin mis en place au 1er janvier 2021. Cet affichage porte sur plusieurs typologies d'appareils (smartphone, ordinateur portable, lave-linge, téléviseur, ...). L'objectif de cet indice est de sensibiliser le consommateur à la réparation du produit dès son achat en l'informant de la réparabilité de son appareil.

Cet indice de réparabilité porte sur 5 critères principaux :

- ✓ Disponibilité de la documentation
- ✓ Démontabilité, accès et outils
- ✓ Disponibilité des pièces détachées
- ✓ Prix des pièces détachées
- ✓ Critères spécifique à la catégorie d'équipements concernée

LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PRÉCOCE VOIRE PROGRAMMÉE DES PRODUITS

Certaines entreprises adoptent cependant des stratégies à l'inverse de l'éco-conception et pratiquent l'obsolescence programmée de leurs produits, en limitant volontairement la durée de vie ou d'utilisation des objets. Dans la même logique, de nombreuses stratégies marketing encouragent au renouvellement rapide des achats, accélérant ainsi la surproduction et la surconsommation de nos ressources.

- ➔ Ce renouvellement rapide des achats entraîne par la même occasion un accroissement des déchets.
- ➔ Les textiles représentent par exemple 345 millions de tonnes de déchets par an en France.

Sur une période de dix ans, en allongeant systématiquement la durée de vie des équipements (ne serait-ce que d'un à trois ans), :

- un ménage peut générer des économies de l'ordre de 1 000 à 2 000 €
- et contribue à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 200 à 500 kg eqCO2

Si chaque ménage français avait la possibilité d'augmenter d'un an la durée d'usage de ses équipements, l'économie totale réalisée serait de 27 milliards d'euros et 6 millions de tonnes eqCO2 d'émissions de gaz à effet de serre !



COLLECTE

Calendrier des prochains reports de collecte



RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.
Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.
Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES

Jours fériés 2021	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 1^{er} novembre (Toussaint)	collecte du lundi 1 ^{er} /11 décalée au mardi 02/11	collecte du mardi 02/11 décalée au mercredi 03/11	collecte du mercredi 03/11 décalée au jeudi 04/11	collecte du jeudi 04/11 décalée au vendredi 05/11	collecte du vendredi 05/11 décalée au samedi 06/11	collecte du samedi 06/11 maintenue
Jeudi 11 novembre (Armistice 1918)	collecte du lundi 08/11 maintenue	collecte du mardi 09/11 maintenue	collecte du mercredi 10/11 maintenue	collecte du jeudi 11/11 décalée au vendredi 12/11	collecte du vendredi 12/11 décalée au samedi 13/11	collecte du samedi 13/11 maintenue
Samedi 25 décembre (Noël)	collecte du lundi 20/12 maintenue	collecte du mardi 21/12 maintenue	collecte du mercredi 22/12 maintenue	collecte du jeudi 23/12 maintenue	collecte du vendredi 24/12 maintenue	collecte du samedi 25/12 annulée

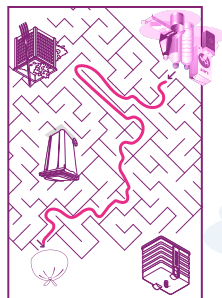
ATTENTION !

- ➔ Les horaires de collecte peuvent varier, il est donc indispensable de sortir les bacs :
 - la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
 - avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi.
- ➔ Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.

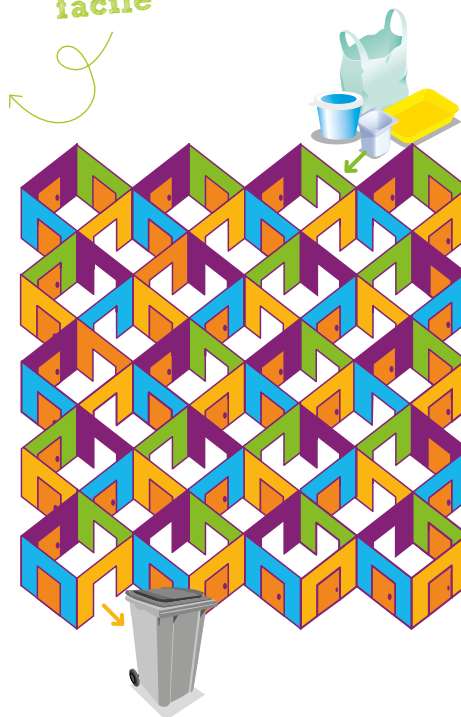


LABY RINTRI

RETROUVE
le chemin qui
mènera les déchets
dans le bon
contenant

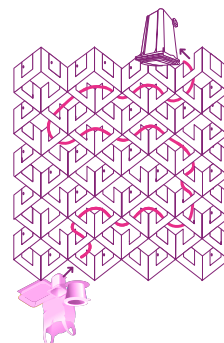


NIVEAU facile



A TOI DE JOUER !

NIVEAU difficile



JOURNAL DU SMICTOM n°58

Journal d'information trimestriel



- **Édition :** SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) 24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél 02 47 93 22 05 - smictomduchinonais@smictom.com
- **Directeur de la publication :** Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais
- **Rédactrice en chef :** Aurélie CADEAU
- **Conception et réalisation :** © JTS conseils - 02 47 41 05 55 - www.jtsconseils.com
- **Photogravure et Impression :** Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10.

Imprimé sur du papier 100% recyclé. Le support est imprimé dans un atelier certifié IMPRIM'VERT

www.smictom.com



Rejoignez-nous
sur Facebook !

0 800 196 595

Service & appel
gratuits